

Communiqué commun

sur la consultation des ONG de la région UNECE à l'occasion du processus Pékin+25

CLEF (coordination pour le lobby européen des femmes), Femmes solidaires, Regards de Femmes, Réseau féministe Ruptures, CNFF (Conseil national des femmes françaises), Coordination pour la France de l'AFEM (Association des femmes de l'Europe méridionale), Coalition internationale pour l'abolition de la maternité de substitution (CIAM), Adéquations...

Le texte qui a été lu officiellement à la tribune des Nations unies comme émanant de la réunion de concertation des ONG de la société civile du 28 octobre 2019 a été présenté comme une expression commune des organisations de la société civile, ce qu'il n'est pas.

Nous, ONG françaises, refusons de laisser ce texte nous représenter.

Nos associations participent habituellement à la préparation des anniversaires de la Conférence mondiale des femmes de Pékin organisés par le groupe des ONG UNECE. Nous avons répondu positivement et nous sommes déplacées, comme nous le faisons habituellement. Pour Pékin+25, ONU Femmes a décidé de prendre l'organisation en main et de sélectionner le « Women's major group » comme structure organisatrice. Le processus devait inclure des consultations générales censées représenter toutes les ONG. Nous n'avons pas eu de liste des associations participantes. Nous devons voter sur les recommandations, ce qui n'a pas été fait. Pour toutes ces raisons, nous affirmons que ce texte, établi en dehors des règles démocratiques usuelles, ne nous représente pas. Nous nous en désolidarisons. Nous souhaitons qu'à l'avenir, l'organisation qui fonctionnait jusqu'à présent reprenne son cours.

L'égalité entre femmes et hommes est une valeur et un droit universel fondateur des Nations Unies. Elle est reconnue comme objectif transversal à promouvoir en tout domaine par la Plateforme d'action de Pékin, comme l'ont rappelé Tatiana Valovaya, directrice générale du bureau des Nations unies à Genève, et Olga Algayerova, secrétaire exécutive de la région UNECE. Le nouveau texte contribue à l'inversion de la hiérarchie des normes officielles onusiennes, à ne plus désigner à terme la lutte pour l'égalité femmes-hommes mais les discriminations et à mettre l'accent sur les différences entre les femmes plutôt que de parler de droits universels qui doivent s'appliquer à toutes les femmes et les filles conformément aux traités internationaux et européens.

En outre, le corpus comprend de nombreuses expressions revenant sur le langage agréé : notamment la notion de « self-determination », ainsi que la dénomination de « sex worker » pour désigner les personnes en situation de prostitution. Nous avons publiquement exprimé notre désaccord, qui n'a pas été entendu.

Nous avons refusé de signer ce texte et nous demandons que la suite du processus, notamment à l'occasion de la CSW et du forum Génération Égalité, soit conforme aux engagements et aux modes de concertation démocratique jusqu'ici en vigueur.

Genève, le 29 octobre 2019.